



MUNICIPALITE
de
POMY

Avis d'annulation

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité de la commune de Pomy informe la population que :

• **Le dossier de la révision générale du Plan général d'affectation (PGA)** comprenant les documents suivants :

- Le Plan général d'affectation 1 : 2'000
- Le Plan général d'affectation 1 : 5'000
- Le règlement communal sur le Plan général d'affectation et la police des constructions
- La délimitation de l'aire forestière
- Le rapport explicatif selon l'article 47 OAT

soumis à l'enquête publique du 3 juin 2017 au 2 juillet 2017 est annulé.

Un nouveau projet de plan d'affectation communal est actuellement à l'étude et suivra la procédure définie par les articles 34 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

La Municipalité